

## Et pendant ce temps-là à la maison d'arrêt de Rochefort : une surpopulation qui indiffère encore et toujours ...

Tandis que les Nations Unies tirent la sonnette d'alarme sur la surpopulation carcérale en France, on continue d'incarcérer comme si de rien n'était. La maison d'arrêt de Rochefort ne fait pas exception.

La patrie des droits de l'Homme a du plomb dans l'aile. Si cette réalité est palpable depuis plusieurs années, la situation des prisons françaises se dégrade encore un peu plus chaque jour et s'enfonce même gravement depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la dernière réforme de Monsieur DUPONT-MORETTI visant à fusionner les anciens CRP et RSP et créant la gagesque si ce n'était la si dramatique LSCPD (libération sous contrainte de plein droit) après l'inutile et indigeste LSC « classique » . Les résultats sont alarmants.

Au 1<sup>ER</sup> mai 2023, 73 162 personnes sont détenues en France et le taux d'occupation des maisons d'arrêt ou quartiers maisons d'arrêt s'élèvent à 142,9%. Par conséquent, les personnes détenues dans ces établissements sont contraintes de vivre dans une cellule de 9m2 (parfois moins) à deux, à trois voire plus dans des conditions indignes et qui ne peuvent en rien servir la réinsertion des personnes confiées à l'administration pénitentiaire.

Dans la jolie petite bourgade de Rochefort où l'on prépare joyeusement les festivités célébrant Pierre Loti le voyageur, une maison d'arrêt discrète, nichée entre les thermes où les curistes flottent et la Corderie Royale où les touristes visitent, on entasse 115 détenus alors qu'il n'y a que 50 places (record jamais atteint auparavant, le taux d'occupation est supérieur à 225 %). Les matelas sont au sol, les surveillants courent en chercher de nouveau à chaque nouvelle audience de comparution immédiate du tribunal judiciaire de La Rochelle et l'ensemble des personnels de l'établissement espère fébrilement que les magistrats voudront bien tenir compte de cette situation inacceptable.

Les faits démontrent pourtant le contraire : situations pénales mises à jour tardivement ne permettant pas un suivi dans de bonnes conditions et ne permettant pas d'anticiper la sortie des personnes de façon efficiente, recours qui ne seront jamais traités, efforts attendus inatteignables pour les personnes détenues : travailler alors qu'il n'y a pas de travail, suivre une thérapie de qualité et qui questionnent sur les faits à l'origine des condamnations alors qu'il n'y a plus de psychologue depuis belle lurette et qu'un psychiatre passe quand il peut, c'est-à-dire rarement (c'est vrai qu'on reçoit peu de personnes avec des troubles ou des pathologies psychiatriques, on pourrait même dire que les gens vont globalement bien !). Il paraîtrait même qu'il faudrait verser de l'argent à des victimes qui n'existent pas (au cas où) pour obtenir quelques jours de liberté supplémentaires.

CGT IP 17 Quai Lemoyne de Sérigny 17300 ROCHEFORT cgtspip17@gmail.com En définitive, l'octroi de la totalité des réductions de peine auxquelles les personnes détenues peuvent prétendre est devenue impossible parce que vous savez, la perfection n'existe pas.

Ainsi les gens imparfaits sont invités à bien vouloir patienter tout en restant calmes et à profiter de conditions de vie exceptionnelles (ne pas oublier de ranger son matelas sous le lit et rester planté sur sa chaise) pour réfléchir à ses agissements passés mais aussi à son avenir dans des conditions que nous savons tous favorables avec un accès facilité à l'ensemble des services publics.

De son côté, la CGT IP 17 invite tous les décideurs, les responsables, les garants des libertés individuelles à venir visiter la maison d'arrêt (y compris et surtout les cellules) et à constater par eux-mêmes qu'il n'est pas possible d'envisager sereinement sa réinsertion dans de telles conditions. Nous les invitons à échanger avec les professionnels qui œuvrent au quotidien auprès d'un public qui globalement n'a pas eu toutes les chances au démarrage et à qui il est demandé l'impossible.

La CGT IP 17 invite à une véritable réflexion sur le sens de la peine, sur l'emprisonnement qui reste malgré son inefficacité la peine de référence en France et se doit de rappeler qu'au 21<sup>e</sup> siècle dans un État de droit, le but ultime de la peine ne devrait plus être la punition dans sa chair et dans son âme. Notre Justice vaut mieux que ça!

Rochefort, le 8 juin 2023 Le Syndicat CGT SPIP 17

CGT IP 17 Quai Lemoyne de Sérigny 17300 ROCHEFORT cgtspip17@gmail.com